

Le 20/03/2014

CIRCULAIRE Arrco 2014-01-DT

Objet : Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2014, salaire de référence pour l'exercice 2014

Madame, Monsieur le directeur,

Le Conseil d'administration, lors de sa session du 11 mars 2014, a pris les décisions suivantes sur les paramètres techniques du régime.

Valeur du point

La valeur du point Arrco au 1^{er} avril 2014 est maintenue à son niveau de 2013. En conséquence, la valeur à retenir pour l'échéance du 1^{er} avril 2014 reste identique à celle du 1^{er} avril 2013, soit une valeur de 1,2513 €.

Salaire de référence

L'augmentation à retenir pour le salaire de référence est de 0,20%. La valeur à retenir pour 2014 est donc de 15,2589 €.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général